Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le 22 AVR. 2026
ID : 001-210103602-20260421-2026_27-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 21 avril 2026

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de d'Emmanuelle LAURE, adjointe au Maire

Présents : Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Angélique NICOSIA, Luc ANTHONIOZ-BLANC, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Charline PERRIER, Céline FONTANA, Franck LECERF, Sandrine MONTION, Patrick ADAO, Anthony DEUX, Pauline SWEATY, Thibault CLEMENT, Sandrine SAISON-MARSOLLIER, Driss TBER

Absents excusés : Landry DUMAS (procuration à Emmanuelle LAURE), Delphine ALAMICHEL (procuration à Pauline SWEATY)

Absent : Loïc CHRISTIN

Secrétaire de séance : Angélique NICOSIA

2026_27 - Objet : Approbation du compte financier unique de l'année 2025 – Boulangerie

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Monsieur Le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause les prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le Conseil Municipal est donc amené à délibérer sur ce document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU de la boulangerie fait ressortir les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Recettes	25 429,04 €	58 327,54 €	83 756,58 €
Dépenses	12 542,30 €	151 590,62 €	164 132,92 €
Résultat de l'exercice	**12 886,74 €**	**- 93 263,08 €**	**- 80 376,34 €**
Résultat antérieur reporté	22 202,24 €	124 340,81 €	146 543,05 €
Résultat de clôture	**35 088,98 €**	**31 077,73 €**	**66 166,71 €**

Mod. 540330 - 04/22 Fabrèque Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le 22 AVR. 2026
ID : 001-210103602-20260421-2026_27-DE

Considérant que Madame Emmanuelle LAURE, maire-adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique de la boulangerie,

Considérant que Monsieur Michel BRULHART, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame Emmanuelle LAURE pour le vote du compte financier unique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'année 2025 de la boulangerie de Saint-Jean-de-Gonville.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART



Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT